

Ibrahim Assane MAYAKI
Candidat au poste de Directeur Général du BIT



Rendre l'OIT plus forte et influente

Au cours de la dernière décennie, la mondialisation et la révolution des technologies de l'information et de la communication ont profondément changé le monde du travail ainsi que les rapports entre les travailleurs, employeurs et leurs organisations professionnelles respectives. Malheureusement face aux épreuves des crises économiques et financières connues dans la période avec leurs conséquences fâcheuses en termes de chômage et de précarité de l'emploi, le climat et le dialogue social se sont fortement dégradés.

Plus que jamais le principe qu'*une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale* est d'actualité.

Dans ce contexte, ma candidature s'inscrit dans la vision d'une **mondialisation équitable et respectueuse de l'environnement avec une plus grande justice sociale, un meilleur accès aux emplois décents et une plus grande liberté d'entreprendre**. Pour cela, nous devons renforcer le rôle du BIT comme instrument efficace de proposition et de promotion des normes de l'OIT auprès des mandants tripartites.

Le cadre conceptuel et opérationnel de cette vision existe déjà : c'est notamment, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) qui actualise et restitue dans un cadre d'action efficace, les principes, les objectifs fondamentaux et les orientations stratégiques que l'OIT s'est donnée au cours de ces dernières décennies depuis la Déclaration de Philadelphie (1944).

Si j'étais nommé Directeur Général, je commencerai par proposer au Conseil d'administration de nouvelles actions permettant au BIT d'aller plus loin dans les réformes stratégiques qu'il a initiées, notamment celles visant à **optimiser et mettre en valeur les atouts de l'OIT, extraire tout le potentiel de son architecture tripartite, utiliser avec efficacité ses moyens d'action, et valoriser son capital humain**.

Le monde est en pleine mutation. Le BIT doit être à la mesure des nouveaux enjeux.

Ensemble, nous pouvons rendre le BIT **plus réactif, plus efficace et plus influent**.

Ibrahim Assane Mayaki

1. Renforcer l'action normative de l'OIT

Cette action pourrait être menée à deux niveaux :

En améliorant la **pertinence et la visibilité des normes** établies par l'OIT, dans un contexte de mondialisation et de crises aux conséquences multiples: récemment, pour faire face à la crise financière et économique, de nombreux pays ont pris ou envisagent de prendre des mesures législatives relatives au fonctionnement du marché du travail et la protection sociale. Le BIT pourrait jouer un rôle de conseil auprès des parlements et gouvernements afin de renforcer les capacités des mandants tripartites dans la définition des cadres juridiques.

En aidant les pays à **atteindre les standards internationaux** : plusieurs Etats membres, en particulier dans les pays en développement, n'ont pas ratifié un certain nombre de normes fondamentales voire font face à de graves lacunes dans leur application. L'OIT pourrait jouer un rôle proactif en interagissant avec les parlements des pays, les gouvernements et les partenaires sociaux afin de définir les mesures prioritaires et plans d'actions à mener en vue de mettre à jour les cadres juridiques nationaux.

2. Renforcer la promotion du dialogue social

Il s'agira ici d'ériger le dialogue social en pilier de la bonne gouvernance tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau national. Il s'agira de faire du dialogue social un rouage de la transparence, du renforcement de l'état de droit et de la consolidation de la démocratie.

La crise économique et financière que nous subissons depuis 2008, les bouleversements sociopolitiques qui en résultent (printemps arabes, mouvements des indignés, etc.) ont mis en exergue l'importance du dialogue social comme instrument essentiel à la création des conditions favorables pour l'accès à l'emploi décent et durable.

Dans un monde en mutation, le dialogue social en général et la négociation collective en particulier doivent favoriser un fonctionnement régulier, équilibré et juste du marché du travail *pour négocier pour obtenir la justice sociale*.

Dans cette perspective, la négociation collective doit se développer tant dans les Très Petites Entreprises (TPE), les Petites et Moyennes Entreprises (PME), que les grands groupes notamment par l'application des accords-cadres internationaux.

Nous devons aussi porter une attention toute particulière au développement du dialogue social et la négociation collective dans **l'économie informelle**, notamment dans de nombreux pays du Sud. Pour cela le BIT pourrait multiplier les partenariats avec les ONG (locales ou internationales), afin de sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du secteur.

3. Renforcer les politiques de l'emploi et la formation professionnelle

La formation professionnelle est un facteur déterminant dans l'accès à un emploi décent et pérenne particulièrement pour les populations considérées comme vulnérables (jeunes, femmes, personnes âgées).

Dans cette perspective, il est plus que temps de créer un terreau favorable au développement d'un secteur de formation professionnelle dynamique et structuré qui puisse fournir des programmes en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Pour cela une synergie est nécessaire. Le BIT pourrait jouer un rôle de stratège et de coordonnateur des interactions entre les gouvernements, partenaires sociaux, institutions internationales, Banques Multilatérales de Développement et secteurs privés en vue de créer les conditions nécessaires au développement de la formation professionnelle par : la disponibilité des ressources (humaines et financières) adéquates à la formation professionnelle ; la création d'autorités de régulation du secteur ; la création d'un système efficace d'appel d'offres et de validation des contenus des formations proposées.

Enfin, nous devons nous lancer à la recherche de nouvelles opportunités et de nouveaux partenaires à impliquer dans la formation professionnelle. A cet égard, nous pouvons envisager une sollicitation des fondations internationales.

4. Mettre en place des socles de protection sociale

La promotion de la protection sociale est l'une des missions originelles de l'OIT. Les débats en cours, sur la crise économique et financière- qui tend à générer des crises sociales et politiques dans le monde - préconisent de placer au cœur des solutions et des remèdes des mesures de protection sociale, notamment des mesures liées au maintien de l'emploi et des socles de protection sociale pour garantir un niveau de revenu et l'accès aux services sociaux de base aux catégories de personnes atteintes par les conséquences de la crise.

Il est communément admis que la sécurité sociale est désormais un droit humain, une nécessité politique, sociale et économique, tout comme elle est un élément stabilisateur en période de turbulences et de crises.

Mais force est de constater que la majorité de la population mondiale n'a pas accès à une couverture universelle. En effet, une grande partie de l'humanité n'a toujours pas accès aux soins de santé essentiels, pendant que plus de la moitié des personnes âgées ne touchent aucune retraite.

Si vous m'accordez votre confiance, je m'engage à intensifier le plaidoyer en faveur des politiques de protection sociale conçues, intégrées et développées de concert avec les politiques de l'Emploi.

Je m'engage également à inscrire les actions du BIT dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance des programmes de protection sociale en associant les gouvernements et les partenaires sociaux.

5. Faire de l'OIT le carrefour des questions liées à l'emploi

L'OIT a une valeur ajoutée dans le renforcement des capacités des pays dans le suivi et l'évaluation des tendances du marché du travail. Cette spécificité pourrait être placée au centre des activités menées par les gouvernements, les partenaires sociaux et internationaux en faveur de l'emploi dans les pays.

L'OIT pourrait jouer un rôle moteur dans le renforcement des partenariats sur les questions de l'emploi entre les Etats, les Banques Multilatérales de Développement et les institutions économiques régionales.

Enfin, l'OIT devrait aller au-delà de ses activités actuelles. Elle devra tirer les leçons de ses actions dans toutes les régions du monde, identifier les bonnes pratiques et les expériences couronnées de succès afin de jauger les possibilités de les transférer dans d'autres contextes régionaux (reverse linkage).

Dans ce contexte, nous devons accroître les ressources allouées au Centre International de Formation de l'OIT (à Turin) afin de mieux répondre au besoin de renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'au perfectionnement des cadres gouvernementaux.

6. Une plus grande implication du secteur privé et un meilleur accès au crédit

Nous devons travailler au rapprochement entre le secteur privé et les universités afin que celles-ci puissent mieux saisir les tendances de l'emploi et les besoins du marché. Nous pouvons nous inspirer du système des chaires des universités américaines dans lesquelles les entreprises investissent afin de soutenir ou développer une filière universitaire ayant un potentiel pour l'entreprise ou le secteur d'activité.

Sur un autre plan, on pourrait penser à un modèle inclusif prenant en considération la formation, les stages et l'accès au crédit qui donnera plus de cohérence aux formations. Les bénéficiaires de ces formations auront ainsi la possibilité créer des TPE et 'rentabiliser' les formations reçues.

Les partenaires techniques et financiers ont un rôle essentiel dans ce dispositif. Ainsi, les Banques Multilatérales de Développement pourraient considérer les projets à haute intensité de main d'œuvre (infrastructure, développement urbain, agrobusiness, etc.).

Enfin, ces partenaires seront sollicités pour accroître le nombre et le montant des lignes de financements dans le cadre de leurs stratégies d'assistance aux pays. Ces lignes de financement comporteront par exemple une portion incompressible destinée en faveur des groupes les plus vulnérables (jeunes femmes, personnes en situation de post-conflit, jeunes handicapés, etc.).

7. Préserver, valoriser et accroître le capital humain du BIT

Au-delà des questions normatives, une partie de l'avenir de l'OIT dépendra de l'attention et de l'intérêt que les mandants nationaux ainsi que les autres institutions internationales porteront aux travaux et à l'expertise du BIT.

La plupart des mandants des pays du Nord font de moins en moins appel aujourd'hui à l'expertise technique du Bureau.

Or, si dans les pays du Sud il existe une demande effective, l'expertise fournie par le BIT doit être adaptée et conforme aux besoins réels, et se distinguer de celle proposée par l'expertise locale ou les consultants privés.

Le Bureau devrait tout faire pour éviter la dépréciation de son capital humain. Il faudrait en effet, que l'expertise et la compétence du BIT soient du niveau de l'excellence dans certains domaines clés tels que: les stratégies d'emploi, l'emploi des jeunes, l'emploi rural, l'administration du travail, le développement et la gestion des entreprises, la productivité et la compétitivité des entreprises, les politiques salariales, les politiques et les institutions du marché du travail, les relations professionnelles et les politiques de formation professionnelles, etc.

Je m'engage à ce que le Bureau conduise une politique des ressources humaines fondée sur les besoins techniques des mandants tripartites, sur les critères permettant d'**allier l'exigence de compétence avec la diversité géographique, sur l'égalité des chances dans les recrutements et les promotions internes, et sur l'équilibre des genres.**

Conclusion : assurer l'avenir de l'Organisation

La voix de l'OIT est primordiale dans le monde d'aujourd'hui comme elle le sera demain dans un contexte où l'une des priorités de la Communauté internationale pourrait être d'exhorter l'OIT à élaborer un code international du travail, ou de définir les bases d'un socle minimum et universel de protection sociale.

Dans un contexte où l'écologie devient un facteur aussi important que l'économie ou le social, la pertinence des propositions de l'OIT demeure un immense défi que l'OIT a déjà commencé à relever, mais qu'il faudra mieux affronter dans l'avenir.

Seul le Bureau peut l'y aider, et seul un véritable changement, conduit dans les orientations stratégiques indiquées ci-dessus, peut préparer le Bureau à cette tâche.

C'est pourquoi, je propose de véritables réformes dans les pratiques de la gouvernance, dans les moyens d'action, et en particulier dans la mise en œuvre de la coopération technique, dans l'action normative, dans les méthodes de travail du Bureau et surtout la gestion de ses ressources humaines.

Il s'agirait de mener des changements concertés et fondés sur l'application systématique des principes de tripartisme, de consultation et de dialogue avec le Conseil d'administration et les mandants nationaux, et animés par les exigences de présentation des activités et des résultats devant le Conseil, ainsi que le souci de transparence et de rigueur dans la gestion des ressources et des moyens d'action.